



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 décembre 2020

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial
pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Bangkok, 10-12 mars 2021

Ordre du jour provisoire annoté

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de l'Examen régional Asie-Pacifique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (section I) et les annotations s'y rapportant (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion :
 - a) Déclarations liminaires ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Asie et dans le Pacifique, notamment des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus.
3. Débats thématiques sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial à tous les niveaux, dans le respect des principes directeurs transversaux et interdépendants du Pacte mondial :
 - a) Veiller à ce que les migrations soient volontaires, régulières, sûres et ordonnées (réponse aux objectifs 2, 5, 6, 12 et 18) ;
 - b) Protéger les migrants par une gouvernance des frontières et des mesures de gestion des frontières qui soient fondées sur les droits (réponse aux objectifs 4, 8, 9, 10, 11, 13 et 21) ;
 - c) Appuyer la protection des migrants, leur intégration et leur contribution au développement (réponse aux objectifs 14, 15, 16, 19, 20 et 22) ;
 - d) Renforcer l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, le débat public et la coopération pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (réponse aux objectifs 1, 3, 7, 17 et 23).
4. Examen et adoption du document final de la réunion.

II. Annotations

1. Ouverture de la réunion

a) Déclarations liminaires

Le programme de la réunion sera disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/intergovernmental-meetings/asia-pacific-regional-review-implementation-global-compact-safe-orderly.

b) Élection du Bureau

Un(e) président(e) et deux vice-président(e)s seront élu(e)s.

La liste des participant(e)s sera disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unescap.org/intergovernmental-meetings/asia-pacific-regional-review-implementation-global-compact-safe-orderly.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/GCM/2021/L.1)

Annotation

Les participant(e)s à la réunion examineront l'ordre du jour provisoire et l'adopteront, sous réserve des modifications qui pourraient être nécessaires.

2. Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Asie et dans le Pacifique, notamment des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus

Documentation

Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Asie et dans le Pacifique, notamment des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (ESCAP/GCM/2021/1)

Migrations internationales, Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (ESCAP/GCM/2021/2)

Implementing the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration: a synthesis of voluntary Global Compact reviews in Asia and the Pacific (ESCAP/GCM/2021/CRP.1) (en anglais seulement)

Implementing the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration: summary of stakeholder consultations for Asia and the Pacific (ESCAP/GCM/2021/CRP.2) (en anglais seulement)

Annotation

Les participant(e)s examineront les progrès accomplis dans la région Asie-Pacifique en vue de la réalisation des objectifs du Pacte mondial en tenant compte de ses principes directeurs transversaux et interdépendants et des

répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et en s'intéressant aux liens entre le Pacte mondial et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Aux fins des délibérations, les participant(e)s à la réunion seront saisi(e)s du document ESCAP/GCM/2021/1 qui comprend une évaluation de la mise en œuvre du Pacte mondial, dont un aperçu des principales tendances des migrations internationales et une analyse des incidences de la COVID-19 sur les migrations internationales, et du document ESCAP/GCM/2021/2, dans lequel les liens entre le Pacte mondial et le Programme 2030 sont mis en évidence. Ils (elles) seront également saisi(e)s du document de séance ESCAP/GCM/2021/CRP.1 qui comprend un résumé des résultats des examens nationaux volontaires des États membres sur la mise en œuvre du Pacte mondial et du document de séance ESCAP/GCM/2021/CRP.2 dans lequel figure un résumé des résultats d'une série de consultations des parties prenantes sur la mise en œuvre du Pacte mondial.

Les participant(e)s sont invité(e)s à partager leurs expériences et leurs conclusions concernant l'adoption de politiques et de programmes visant à mettre en œuvre le Pacte mondial. Les délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour devraient permettre une meilleure compréhension des progrès accomplis, des bonnes pratiques, des difficultés et des questions émergentes liés à la mise en œuvre du Pacte mondial et des engagements pris dans le Programme 2030 sur la question des migrations ainsi que des défis posés par la pandémie de COVID-19.

3. Débats thématiques sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial à tous les niveaux, dans le respect des principes directeurs transversaux et interdépendants du Pacte mondial

Documentation

Examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Asie et dans le Pacifique, notamment des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (ESCAP/GCM/2021/1)

Migrations internationales, Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (ESCAP/GCM/2021/2)

Implementing the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration: a synthesis of voluntary Global Compact reviews in Asia and the Pacific (ESCAP/GCM/2021/CRP.1) (en anglais seulement)

Implementing the Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration: summary of stakeholder consultations for Asia and the Pacific (ESCAP/GCM/2021/CRP.2) (en anglais seulement)

a) Veiller à ce que les migrations soient volontaires, régulières, sûres et ordonnées (réponse aux objectifs 2, 5, 6, 12 et 18)

Lors de la première table ronde, les débats porteront sur le groupe d'objectifs définis dans la résolution 73/326 de l'Assemblée générale qui comprend les objectifs ci-après du Pacte mondial :

Objectif 2 : Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine

Objectif 5 : Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples

Objectif 6 : Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent

Objectif 12 : Veiller à l'invariabilité et à la prévisibilité des procédures migratoires pour assurer des contrôles, des évaluations et une orientation appropriés

Objectif 18 : Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences

Les délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour devraient permettre une compréhension plus approfondie des progrès accomplis, des bonnes pratiques, des difficultés et des questions émergentes liés à la mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial tendant à assurer que les migrations soient volontaires, régulières, sûres et ordonnées.

b) Protéger les migrants par une gouvernance des frontières et des mesures de gestion des frontières qui soient fondées sur les droits (réponse aux objectifs 4, 8, 9, 10, 11, 13 et 21)

Lors de la deuxième table ronde, les débats porteront sur le groupe d'objectifs définis dans la résolution 73/326 de l'Assemblée générale qui comprend les objectifs ci-après du Pacte mondial :

Objectif 4 : Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats

Objectif 8 : Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus

Objectif 9 : Renforcer l'action transnationale face au trafic de migrants

Objectif 10 : Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales

Objectif 11 : Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée

Objectif 13 : Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange

Objectif 21 : Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable

Les délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour devraient permettre une compréhension plus approfondie des progrès accomplis, des bonnes pratiques, des difficultés et des questions émergentes liés à la mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial relatifs à la protection des migrants par une gouvernance des frontières et des mesures de gestion des frontières qui soient fondées sur les droits.

c) Appuyer la protection des migrants, leur intégration et leur contribution au développement (réponse aux objectifs 14, 15, 16, 19, 20 et 22)

Lors de la troisième table ronde, les débats porteront sur le groupe d'objectifs définis dans la résolution 73/326 de l'Assemblée générale qui comprend les objectifs ci-après du Pacte mondial :

Objectif 14 : Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle migratoire

Objectif 15 : Assurer l'accès des migrants aux services de base

Objectif 16 : Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale

Objectif 19 : Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays

Objectif 20 : Rendre les envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux et favoriser l'inclusion financière des migrants

Objectif 22 : Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis

Les délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour devraient permettre une compréhension plus approfondie des progrès accomplis, des bonnes pratiques, des difficultés et des questions émergentes liés à la mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial tendant à appuyer la protection des migrants, leur intégration et leur contribution au développement.

d) Renforcer l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, le débat public et la coopération pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (réponse aux objectifs 1, 3, 7, 17 et 23)

Les débats porteront sur le groupe d'objectifs définis dans la résolution 73/326 de l'Assemblée générale qui comprend les objectifs ci-après du Pacte mondial :

Objectif 1 : Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits

Objectif 3 : Fournir dans les meilleurs délais des informations exactes à toutes les étapes de la migration

Objectif 7 : S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire

Objectif 17 : Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues

Objectif 23 : Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Les délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour devraient permettre une compréhension plus approfondie des progrès accomplis, des bonnes pratiques, des difficultés et des questions émergentes liés à la mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial tendant à renforcer l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits, le débat public et la coopération pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

4. Examen et adoption du document final de la réunion

Les participant(e)s à la réunion examineront et adopteront le rapport issu de la réunion, qui servira de contribution régionale au Forum d'examen des migrations internationales qui se tiendra à New York en 2022.
